

**2B LES COTEAUX**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €**  
**Siège social : 10, Avenue Jean-Albert Tanguy - 44400 REZE**  
**982 038 762 RCS NANTES**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**  
**DU 02 MARS 2026**

**LES SOUSSIGNÉS :**

- La société 2B INVEST, .....propriétaire de 190 actions
- Madame Marine BRISSON, .....propriétaire de 10 actions

Détenant ensemble 200 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2B LES COTEAUX désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2B LES COTEAUX et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport de la Présidente
- Le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social de la Société,
- La modification corrélative des statuts,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 10, Avenue Jean-Albert Tanguy, 44400 REZE au 41-43, Quai Malakoff - 44000 NANTES, et ce à effet du 22/02/2026.

**DEUXIÈME DÉCISION**

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé : 41-43, Quai Malakoff - 44000 NANTES ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **TROISIÈME DÉCISION**

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

**La société 2B INVEST**  
**Représentée par Madame Marine BRISSON**

**Madame Marine BRISSON**